

Section 0. Avis d'Appel d'Offres

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAON)

PROJET D'AMENAGEMENT TEMPORAIRE DE SITES POUR LA MISE EN PLACE DE FOURRIERES MUNICIPALES

Avis d'appel d'offres N° 022/SIImAU/DG/DO/DAF/DJ/CPM du 07/06/2024

- 1- La Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SIImAU) est une société anonyme avec Conseil d'Administration dont les principaux actionnaires sont l'État du Bénin, la BOAD, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin), les sociétés d'Assurances et les Banques Commerciales.
- 2- La Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SIImAU), sollicite par Appel d'Offres Ouvert National des offres de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de construction des fourrières municipales des sites d'Agbondjèdo et d'Abattoir (lot 1 et lot 2). Les travaux sont répartis en deux lots ci-après :

- **Lot 1 : Travaux de construction de la fourrière municipale du site d'Agbondjèdo ;**
- **Lot 2 : Travaux de construction de la fourrière municipale du site d'Abattoir.**

Un candidat peut soumissionner pour un (01) ou l'ensemble des deux (02) lots et peut être attributaire de tous les deux (02) lots. Aucune variante ne sera prise en compte.

- 3- Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

- Capacité technique et expérience :

- Être une entreprise spécialisée dans les travaux d'aménagement et de construction de bâtiments, justifiée par le registre de commerce ou les statuts ;
- Avoir exécuté au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023) au moins un (01) marché d'aménagement et de construction de bâtiments d'un montant minimum de **soixante-dix millions (70 000 000) F CFA pour le lot 1** et **cent millions (100 000 000) F CFA pour le lot 2**, chacun justifiés par les attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copie simple) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants

(administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé ;

- Disposer du personnel clé dont les profils, qualifications et expériences sont indiqués à la sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification ;
- Disposer de moyens matériels nécessaires à l'exécution des travaux, tels qu'indiqués à la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification ;

- **Capacité financière :**

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction des trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) au moins égal à **soixante-quinze millions (75 000 000) pour le lot 1 et cent quinze millions (115 000 000) F CFA pour le lot 2**, justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites dans le point 1 de l'annexe A-3-2 : Liste des pièces et documents constitutifs de l'offre ;
- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **quarante-sept millions deux cent quarante-cinq mille six cent vingt-sept (47 245 627) pour le lot 1 et soixante-quatre millions sept cent quatre-vingt-sept mille deux cent dix-neuf (64 787 219) FCFA pour le lot 2** ; justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée au Bénin ou ayant un correspondant au Bénin ;

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- **Capacité technique :**

- Être une entreprise spécialisée dans les travaux d'aménagement et de construction de bâtiments, justifiée par le registre de commerce ou les statuts ;
- Disposer du personnel d'encadrement dont les profils, qualifications et expériences sont indiqués à la sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification ;
- Disposer de moyens matériels nécessaires à l'exécution des travaux, tels qu'indiqués à la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification ;

- **Capacité financière :**

- Fournir une assurance des risques professionnels en original d'une institution d'assurance agréée en République du Bénin d'un montant minimum égal à **soixante-quinze (75 000 000) millions pour le lot 1 et cent quinze millions (115 000 000) FCFA pour le lot 2** ;
- Fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence, les états financiers de leurs années d'existence ;
- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **quarante-sept millions deux cent quarante-cinq mille six cent vingt-sept (47 245 627) pour le lot 1 et soixante-quatre millions sept cent quatre-**

vingt-sept mille deux cent dix-neuf (64 787 219) FCFA pour le lot 2 ; justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée au Bénin ou ayant un correspondant au Bénin ;

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

Les exigences complémentaires en matière de qualification sont définies dans les DPAO, Sous-section B, Section I du DAOON.

Aucune marge de préférence ne sera appliquée aux soumissionnaires éligibles.

- 4- Le délai d'exécution des travaux est de **trois (03) mois pour chaque lot**.
- 5- La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres Ouvert National (AOON) telle que définie par les Procédures de Passation des Marchés de la SIMAU et elle sera ouverte à tous les Candidats intéressés.
- 6- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents gratuitement ou peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres complet contre un paiement d'une somme non remboursable de **trois cent cinquante mille (350 000) francs CFA pour chaque lot** au Secrétariat de la SIMAU, Tel (+229) 21-31-54-01, courriel : procurement@simaubenin.com; Immeuble NSIA Assurance à Cotonou tous les jours ouvrables de 08 heures 00 à 12 heures 30 et de 14 heures 00 à 17 heures 30 (GMT +1) à compter du vendredi 07 juin 2024.....

Le paiement se fera par virement ou dépôt sur le compte **ECOBANK** de la SIMAU (N° de compte **BJ66 BJ062 01001 110430260001 75**).

L'ensemble du dossier est disponible en ligne sur Data room, dossier SharePoint partagé.

L'accès au Dossier d'Appel d'offres sera donné immédiatement aux candidats intéressés contre la remise du justificatif de paiement.

La réunion préparatoire avec l'ensemble des Candidats est envisagée par visioconférence suivant un lien Microsoft Teams qui sera communiqué ultérieurement.

o **La Réunion**

- Lieu : Salle de réunion de la SIMAU
- Date : mercredi 22/06/24 à 10 h (GMT+1) ;

o **La visite groupée du site des travaux sera organisée à l'intention des Candidats**

- Date : jeudi 13/06/2024 ;
- Heure : 10 h (GMT+1)
- Lieu de rassemblement : sur le site du projet.

- 7- Les offres devront être rédigées en langue française et transmises **exclusivement en version électronique** (dépôt en ligne) au plus tard le mardi 18 juin 2024 à **10 heures 00 minute (GMT+1)**.

Les offres qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées seront purement et simplement rejetées.

La version numérique devra comprendre l'ensemble des fichiers modifiables en Excel remplis et PDF.

L'ouverture des plis aura lieu le **même jour**, le mardi 18 juin 2024 à **10 heures 30 minutes (GMT+1)** dans la salle de réunion de la SIMAU, 5^{ème} étage de l'Immeuble NSIA, 1066 Boulevard Saint

Michel, face au Centre de Promotion Artisanale (CPA), Quartier Gbégamey Cotonou – Bénin et les soumissionnaires qui le désirent sont invités à y assister par visioconférence.

8- Les offres doivent comprendre une copie de la garantie de soumission d'un montant de : **de six cent mille (600 000) pour le lot 1 et d'un million (1 000 000) Francs CFA pour le lot 2.**

Cette garantie devra provenir d'une institution au choix du candidat. Si l'institution d'émission de la garantie est étrangère à l'espace UEMOA, elle devra faire avaliser la caution qu'elle donne par une institution financière correspondante située au Bénin.

L'original de la garantie de soumission devra parvenir à la SIMAU, Soixante-douze (72) heures au plus tard après la date limite de transmission ou de dépôt des offres.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent vingt (120) jours pour chaque lot** à compter de la date limite de soumission.



Cotonou, le *07 Jun 2024*

Pour l'Autorité Contractante
Le Directeur Juridique

Fabrice HOUEDE